



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/11/14

Reçu en Préfecture le : 27/11/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 novembre 2014
D - 2014/636

Aujourd'hui 24 novembre 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,
Monsieur Marik FETOUH (présent jusqu'à 17h00), Madame Nathalie DELATTRE (présente jusqu'à 16h00), Madame Mylène VILLANOVE (présente jusqu'à 17h00), Monsieur Vincent FELTESSE (présent à partir de 15h45)

Excusés :

Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE

**Maintenance des serveurs et éléments actifs du
réseau de la Ville de Bordeaux et prestations
d'accompagnements. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La disponibilité et la continuité de service du système d'information municipal nécessitent une organisation performante et rigoureuse de prévention des incidents et de dépannage sur la centaine de serveurs de la Ville de Bordeaux ainsi que sur les nombreux équipements spécialisés de réseau ou de stockage de données.

Pour répondre à ces exigences, la Direction Générale de l'Innovation et des Systèmes d'Information fait appel à des prestataires spécialisés afin d'optimiser et de garantir un taux de disponibilité élevé de ces matériels stratégiques à des coûts maîtrisés.

C'est sur la base du dossier de consultation préparé par la DGINSI, que la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert dont l'objet est la maintenance des serveurs et des éléments actifs du réseau de la Ville de Bordeaux et prestations d'accompagnement selon des niveaux de services déterminés et qui se décomposait en deux lots :

Lot n°1 : Maintenance des serveurs informatiques

Lot n°2 : Maintenance des éléments actifs du réseau

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché à la société suivante :

Lot n°1 : Maintenance des serveurs informatiques
Société SCC

Lot n°2 : Maintenance des éléments actifs du réseau
Ce lot a été déclaré infructueux.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum sur une durée de 4 ans en application de l'article 77 du Code des marchés.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché avec la société précitée, en application des articles 33-40-57 à 59 et 77 du Code des marchés.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020 (administration générale), articles 2031, 2051, 2183 et 6156.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE